DIRECTIVE ÉTHIQUE SHS

Notre entreprise
La société SHS - Stahl-Holding-Saar - est actionnaire des entreprises sidérurgiques Dillinger Hüttenwerke et Saarstahl AG. Les deux entreprises qui appartiennent aux plus grands employeurs de la Sarre sont établies sur le marché depuis de nombreuses années et sont leaders dans leurs segments. Elles emploient un total de 14 000 collaboratrices et collaborateurs.

En tant que holding de gestion opérationnelle, l'entreprise assume activement des tâches pour l'industrie sidérurgique de la Sarre. C'est de cette manière que les deux entreprises peuvent travailler en étroite collaboration et se présenter sur le marché d'une manière plus forte. Par leur travail, elles contribuent à l'amélioration de leur croissance, de leur flexibilité et de leur compétitivité sur leurs marchés.

Faire face aux exigences croissantes
Avec une croissance progressive et notre expansion dans de nouveaux marchés et d'autres pays, les exigences relatives à notre comportement dans les affaires au quotidien et dans les relations avec nos partenaires commerciaux ont augmenté. À cela s'ajoute de nouvelles exigences juridiques nationales et internationales. Nous souhaitons tenir compte des lois et des directives dans les pays dans lesquels nous opérons par des normes unifiées au niveau du groupe.

La directive éthique présentée ci-après est un élément constitutif essentiel de la conception du Corporate Governance du Groupe SHS. En tant que tel, elle découle de nos règles et de nos principes internes. Nous nous orientons vers des standards nationaux et internationaux.

La directive éthique comporte l'ensemble des principes et mesures qui visent à garantir un comportement conforme aux règles des représentants légaux, des collaborateurs et des tiers.

Objectif de la directive éthique
Par cette directive, nous voulons manifester par écrit nos valeurs et notre action aussi bien dans nos relations réciproques à l'égard de nos clients et autres partenaires commerciaux.

Le respect des valeurs des entreprises de notre groupe s'ajoute à notre volonté de respecter le droit et la loi ; ceci signifie un engagement volontaire et une auto-restriction là où le droit accorde des libertés d'action.

Principes
Comportement conforme à la loi :
Pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des entreprises du Groupe SHS, il est évident qu'ils suivent les lois des États dans lesquels ils opèrent et avec lesquels ils travaillent.

Orientation vers des lignes de conduite internes :
Notre action et notre agissement, que ce soit en interne ou dans nos relations avec des tiers, sont conformes avec nos lignes directrices.

Intégrité :
Les usages commerciaux et l'intégrité garantissent notre crédibilité. Un comportement inadapté ou des infractions à nos principes et lignes de conduite peuvent avoir des conséquences non seulement pour leur auteur, mais également pour notre entreprise et pour le groupe; c'est pourquoi ils ne doivent pas être tolérés.

Domaine d'application
Ces principes et les lignes de conduite énoncées ci-après doivent être perçus comme un cadre général. Ils s'appliquent par principe dans le monde entier au Groupe SHS et sont la base des réglementations concrètes (directives relatives au comportement) qui doivent être respectées. Ils s'appliquent à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe SHS.
Chaque société du groupe est libre d'établir des principes complémentaires qui s'y ajouteraient, notamment pour prendre en compte des spécificités locales.

Lignes de conduite
Nous nous comportons de manière respectueuse et juste les uns avec les autres.
Nous respectons la dignité des hommes. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.
Nous sommes conscients du caractère international de notre groupe et des collaboratrices et collaborateurs qui travaillent chez nous. Nous nous opposons définitivement aux discriminations au motif du sexe, de la race, de la couleur de peau, de la religion ou de l'idéologie, de l'opinion politique, de l'identité sexuelle, de l'origine ethnique, de l'âge ou du handicap.

Nous refusons toute forme de travail obligatoire.
Aucune collaboratrice et aucun collaborateur ne doivent être contraints au travail par la force et/ou par des mesures non autorisées.

Interdiction du travail des enfants
Nous ne tolérons ni le travail des enfants, ni toute autre exploitation des enfants ou des mineurs.

Nous sommes responsables de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.
Nous nous engageons sur le fait que l'ensemble des personnes travaillant dans notre groupe peuvent satisfaire à leurs tâches et restent en bonne santé. La sécurité est une priorité sur tous les autres objectifs de l'entreprise.
L'engagement social de l'entreprise pour garantir des meilleures conditions de travail fait face au fort engagement des collaboratrices et collaborateurs sur le lieu de travail.
Le respect des lois et dispositions en vigueur relatives aux temps de travail, aux limites inférieures des salaires ainsi qu'au respect de la liberté d'association de nos employés conformément aux lois en vigueur en fait partie.

Nous distinguons en permanence les intérêts de l'entreprise des intérêts propres.
Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe SHS doivent sauvegarder les intérêts des sociétés du groupe et ne doivent pas tirer profit de leur situation professionnelle à l'égard de partenaires commerciaux et/ou de collaborateurs à leur avantage ou à l'avantage de tiers. La création de dépendances personnelles ou d'engagements personnels par rapport à des partenaires commerciaux est interdite. C'est le seul moyen de s'assurer que les décisions sont prises de manière objective et dans l'intérêt de l'entreprise.

Nous assumons la responsabilité par rapport à notre environnement.
Nous mettons en oeuvre notre expérience, notre savoir-faire technique et notre créativité pour ménager les ressources et pour éviter des charges pour l'homme et l'environnement.
Nous n'avons de cesse de travailler sur l'amélioration de notre bilan environnemental et sur l'exploitation de nos ressources.

Culture de direction
L'action des cadres est alignée sur les valeurs et les objectifs du groupe d'entreprises.

Nous attendons notamment de nos cadres qu'ils basent leur propre comportement sur les lignes de conduite et qu'ils remplissent également une fonction d'exemple à suivre.

Nous avons confiance en des collaborateurs compétents et engagés.
En atteignant nos objectifs et en nous orientant sur nos principes et sur nos lignes de conduite, nous faisons confiance en les collaboratrices et collaborateurs compétents et engagés.

Être intègre signifie également que chacun de nous assume la responsabilité de ses actes. Pour le respect de ces lignes de conduite, nous comptons sur la responsabilité commune de la direction d'entreprise, des cadres et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre groupe.

Un comportement inadapté peut avoir des conséquences de grande portée pour une personne à titre personnel mais aussi pour tout le groupe. Des infractions à nos principes et lignes de conduite ne sont donc pas tolérées et sont sanctionnées sans considération du rang et de la personne.

Les **directives du groupe** "Cadeaux et Invitations/Dons et sponsoring" et "Concurrence/ Corruption" doivent être respectées.

SHS – Stahl-Holding-Saar, Dillinger, Saarstahl –
Direction et conseil
Octobre 2018

Tim Hartmann
Président des Directoires SHS,
Président et Responsible de la Direction Financière
Dillinger, Saarstahl

Martin Baues
Responsable de la Direction
Technique Saarstahl

Dr. Günter Luxenburger
Responsable de la Direction
Commerciale Dillinger

Dr. Bernd Münnich
Direction SHS,
Responsable de la
Direction Technique Dillinger

Dr. Klaus Richter
Responsable de la Direction
Commerciale Saarstahl

Peter Schweda
Direction SHS,
Responsable des Ressources Humaines/Directeur
du Travail Dillinger, Saarstahl